





antiané chos

N° 16 - Juillet 2012

Entreprises de Guadeloupe : sept sur dix ont passé le cap des trois ans

En septembre 2009, 67 % des entreprises créées au 1er semestre 2006 en Guadeloupe sont toujours actives. Le taux de survie des entreprises guadeloupéennes est comparable à celui de la France métropolitaine (66 %). Toutefois, il est inférieur à celui de la génération 2002 : le contexte économique dégradé de 2008-2009 a pénalisé la pérennité des entreprises. La survie de l'entreprise est plus assurée pour les sociétés et les activités de production. Les chances de pérenniser son entreprise augmentent aussi avec l'expérience du créateur et l'importance des moyens au démarrage. Dans les entreprises créées en 2006 et toujours actives, l'emploi total représente 90 % de l'emploi créé trois ans plus tôt. La croissance de l'emploi salarié a été initiée par une entreprise pérenne sur trois : elle s'est faite au détriment de l'emploi non salarié. Un entrepreneur sur trois a augmenté son chiffre d'affaires sur la période de trois ans.

Deux entreprises sur trois résistent

En Guadeloupe, un tiers des entreprises créées au premier semestre 2006 cessent leur activité dans les trois premières années. Sur les 1 700 entreprises créées, 91 % survivent la première année et 67 % sont pérennes trois ans après (68 % à la Martinique).

Par rapport à la génération 2002, la survie des entreprises a baissé de cinq points. Dans les deux principaux secteurs de création que sont le commerce et la construction, la baisse est respectivement de onze et six points. Si les moyens financiers engagés pour démarrer l'entreprise sont comparables entre les deux périodes, les spécificités de la Guadeloupe (allègements de charges, défiscalisation, fréquentation touristique,...) qui contribuaient à son avantage relatif ont été contraintes par un contexte économique dégradé amplifié par le mouvement social du premier trimestre 2009.

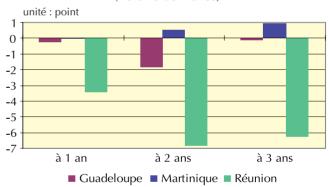
Le fait de passer le cap de la première année n'est pas pour autant une garantie de survie. En effet, franchir le seuil des deux ans est encore plus difficile : le taux de survie à deux et trois ans est respectivement inférieur de 4,6 points et 1,6 point au taux de survie à un an.

Les entreprises qui cumulent les aides sont aussi pérennes que les autres

En Guadeloupe, les petites entreprises jouent un rôle important dans le domaine de l'innovation et dans la création d'emplois et de richesses. Leur développement dépend toutefois de leur capacité à accéder à un financement approprié, que ce soit sous forme d'emprunt ou de fonds propres. Pour répondre à cet enjeu, une gamme de dispositifs de financement développée par la Région et ses partenaires a complété les dispositifs nationaux.

Une résistance des entreprises guadeloupéennes comparable à la métropole

Écart du taux de survie des entreprises comparé au taux de survie des entreprises métropolitaines (hors île-de-France)



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006 et 2009

En 2006, 45 % des nouveaux entrepreneurs ont bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques. Cette proportion n'était que de 28 % en 2002 en Guadeloupe comme en moyenne nationale. Ceci tient à la montée des dispositifs ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise et EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), dont le champ d'application a été élargi par la loi pour l'initiative économique d'août 2003. Les dispositifs d'aides à la création s'adressent en priorité à des entrepreneurs ayant du mal à financer leurs projets grâce au seul secteur privé. Ils disposent de peu d'apports personnels ou ont des besoins de financement importants : deux créateurs aidés sur trois étaient au chômage en 2006. La survie à trois ans d'une entreprise aidée est étroitement liée à la nature de l'aide versée mais surtout à la possibilité de cumuler ces différentes aides. Ainsi, les entreprises ayant



antianéchos





bénéficié uniquement de l'ACCRE ont un taux de survie très faible, 55 %. Un créateur aidé sur trois est dans ce cas.

En revanche, lorsque les créateurs cumulent les aides ou exonérations régionales aux aides nationales (65 entreprises), leur taux de défaillance à trois ans est proche de celui des autres entreprises (66 % et 67 % pour les entreprises non aidées). Dans ce cas, le dispositif d'aides a permis aux entreprises aidées et multi-aidées, souvent les plus fragiles, de se maintenir presque aussi longtemps que les autres.

Les aides permettent aux jeunes créateurs de disposer de capitaux de départ plus importants, ce qui est un facteur déterminant pour la survie de leur entreprise.

S'il est admis que l'âge du créateur favorise également la pérennité de son projet, car souvent associé à une plus grande expérience professionnelle, en Guadeloupe, il semble avoir peu d'effet sur la survie des entreprises. Comparativement à la situation en France métropolitaine et compte tenu des effets de structure, les séniors (50 ans et plus) guadeloupéens réussissent moins bien à maintenir leur entreprise en activité. Seule une entreprise créée par un sénior sur deux réussit à passer le cap des trois ans, elles sont six sur dix dans l'hexagone et plus de sept sur dix à la Martinique.

Pérennité mieux assurée pour les activités de production et les sociétés

Le choix de l'activité a une incidence sur l'avenir de l'entreprise. En effet, 85 % des entreprises créées dans l'industrie et 77 % de celles qui ont vu le jour dans la construction sont toujours actives en 2009. Ce taux chute à 56 % dans le commerce et la réparation automobile et à 64 % dans l'hébergement et la restauration. Ces secteurs requièrent plus de personnel, d'investissement en infrastructure et en capital que dans les services d'où une souplesse moins accrue à la création et à la fermeture d'entreprises. Par ailleurs, dans le commerce, le faible taux de survie résulte aussi d'une exposition à la concurrence plus forte que dans d'autres secteurs.

Les sociétés survivent mieux que les entreprises individuelles. Trois ans après leur création, 79 % des sociétés existent toujours contre 60 % des entreprises individuelles. Ceci tient avant tout à la forte part du commerce en Guadeloupe : 30 % des créateurs sont commerçants (24 % en France métropolitaine). Avec un niveau d'emploi peu élevé en Guadeloupe, le chômage y est deux fois plus important qu'en France métropolitaine. Si bien que créer son entreprise reste une opportunité pour créer son emploi.

Trois ans après, 90 % de l'emploi créé subsiste

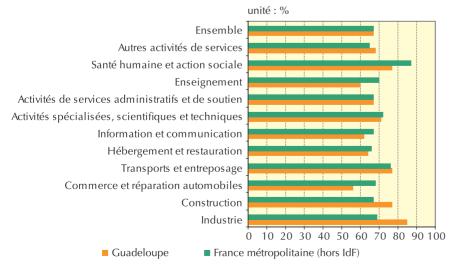
Les entreprises créées au premier semestre 2006 employaient 2 500 personnes au démarrage de leur activité, dont 860 salariés. L'emploi pérenne dans les entreprises créées au premier semestre 2006 et toujours actives en 2009, représente 90 % des emplois créés trois ans plus tôt (2 300 emplois).

Dans un premier temps, la dynamique de création a concerné l'emploi non salarié : 64 % des entreprises n'ont pas de salarié à la création, créer son entreprise, c'est d'abord créer son propre emploi. Les emplois perdus sont surtout ceux des indépendants. Deux entreprises individuelles sur trois cessent leur activité avant leur troisième année d'existence ce qui représente 600 emplois.

Mais le bilan est positif pour l'emploi salarié. Au terme de ces trois ans, ces entreprises ont créé 540 emplois salariés tandis que les fermetures d'entreprises entraînaient la suppression de 150 emplois salariés.

Avec une progression de 75 %, l'emploi salarié s'est le plus développé dans le commerce et la réparation automobile (310 personnes en 2009). Dans la construction, l'augmentation atteint 50 % (170 personnes en 2009). Ces deux secteurs représentent respectivement 30 % et 18 % des entreprises pérennes créatrices d'emplois salariés

Taux de survie plus élevé dans le secteur de l'industrie Taux de survie à trois ans des entreprises créées en 2006



Source: Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006 et 2009

La part des salariés dans l'emploi total a beaucoup progressé : lors du démarrage des entreprises, 31 % des emplois sont occupés par des salariés, trois ans plus tard, cette proportion est de 56 %.

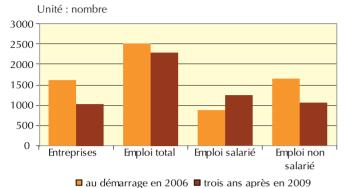
Si le nombre moyen de salariés par entreprise est passé de 0,5 à 1,3 en trois ans, 56 %desentreprisespérennes conservent la même taille. Une entreprise sur trois crée des emplois salariés depuis 2006; 11 % en perdent.

Ce sont 330 entreprises qui assurent le bilan positif de la génération 2006 en termes d'emplois salariés. Les unités créées dans le commerce et la réparation, ainsi que dans la construction sont les plus dynamiques. Cependant, 62 % de ces entreprises sont de petite taille (un à deux salariés). À peine 3 % d'entre elles ont 10 salariés ou plus en 2009.



L'emploi salarié progresse au détriment de l'emploi non salarié

Évolution du nombre d'entreprises créées en Guadeloupe et de leurs emplois



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006 et 2009

L'importance des moyens au démarrage favorise la survie de l'entrepris

La réussite d'un projet dépend beaucoup des moyens financiers consacrés à son lancement. Pour des budgets d'au moins 8 000 euros (quatre projets sur dix), le taux de survie à trois ans (71 %) est supérieur de sept points à celui des budgets inférieurs (64 %). Le taux de survie grimpe à 81 % pour les budgets de plus de 40 000 euros.

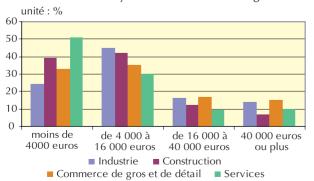
L'obtention d'un emprunt bancaire au démarrage favorise la survie de l'entreprise à trois ans : 69 % des entreprises ayant contracté un emprunt bancaire sont encore actives (66 % sans emprunt).

Plus grande longévité pour les entreprises artisanales

Pour les entreprises artisanales et celles créées par les non diplômés, le territoire guadeloupéen offre plus d'opportunités propices à la survie de l'entreprise. En effet, en tenant compte des effets de structure, les chances de survie d'une entreprise artisanale créée sont plus élevées en Guadeloupe qu'en France métropolitaine Près de huit entreprises artisanales guadeloupéennes sur dix sont encore en acti-

Des fonds initiaux variables selon le secteur d'activité

Répartition des entreprises créées en 2006 selon les moyens investis au démarrage



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006 et 2009 vité trois ans après leur création (sept sur dix en France métropolitaine).

De même, les créateurs sans diplôme réussissent mieux que leur homologues métropolitains. Sept créateurs sans diplôme sur dix sont toujours à la tête de leur entreprise trois ans après (six sur dix en France métropolitaine).

Moins de risque pour ceux qui ont une expérience

Avoir déjà été chef d'entreprise augmente considérablement les chances de pérenniser son entreprise. Le taux de survie à troisans des entreprises créées par d'anciens chefs d'entreprise (15 % des nouvelles entreprises) est de 77 %. Les expériences précédentes leur permettent de réunir les conditions favorables à la longévité de l'entreprise.

Ilschoisissentdavantagelestatutdesociété, une forme qui jouit d'une pérennité supérieure à celle des entreprises individuelles. Ils investissent plus au démarrage que les autres créateurs : 58 % d'entre eux investissent 8 000 euros et plus (44 % dans l'ensemble). Ces chefs d'entreprises sont plus âgés que les autres créateurs : 40 % sont âgés de 40 à 50 ans (contre 33 % dans l'ensemble).

En 2009, un tiers des chefs d'entreprises déclarent avoir augmenté leur chiffre d'affaires au cours des deux années précédentes. Ils sont aussi nombreux à déclarer que celuici est resté à peu près stable. En revanche, un quart des chefs d'entreprises avoue une baisse.

Entre 2007 et 2009, la moitié des entreprises encore en activité a pourtant connu des problèmes de trésorerie dus principalement aux difficultés d'accès aux crédits et aux délais ou aux retards et défauts de paiement des clients y compris des Administrations publiques.

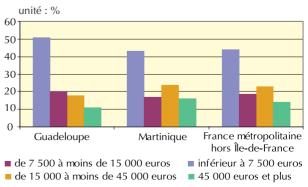
L'investissement, un facteur de survie important

Entre 2007 et 2009, les entreprises, ayant investi, ont engagé des montants compris entre 7 500 et 45 000 euros pour 38 % d'entre elles et 11 % ont investi au-delà.

La moitié des entreprises actives a réalisé des investissements d'un montant inférieur à 7 500 euros. Entre 15 000 et 45 000 euros, elles ne sont que 18 %. Seules 10 % des entreprises ont investi au-delà de cette somme. Le niveau moyen des investissements est faible, il joue un rôle défavorable sur le développement de l'entreprise et donc sur la croissance de l'emploi, en Guadeloupe.

Un niveau de l'investissement moins élevé en Guadeloupe

Montant des investissements réalisés



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006 et 2009









Les créatrices d'entreprises sont plus nombreuses en Guadeloupe

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à entreprendre. En effet, en 2006, 37 % des créateurs étaient des femmes, elles étaient 33 % en 2002. La Guadeloupe est la région française où la part des femmes parmi les créateurs est la plus élevée. Cependant, l'écart entre les créatrices guadeloupéennes et leurs homologues masculins demeure élevé : en 2009, 61 % des entreprises créées par des femmes, en 2006, étaient

encore actives contre 70 % de celles créées par des hommes. Plusieurs raisons à cela, d'abord les femmes créent plus souvent dans des secteurs qui ont une moindre pérennité à trois ans, à savoir le commerce et les services aux particuliers. Ensuite, au démarrage de l'activité, les femmes disposent de moyens financiers légèrement inférieurs à ceux des hommes. Enfin, elles éprouvent plus de difficultés à concilier vie de famille et vie professionnelle.

Ali BENHADDOUCHE

Le Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE) a pour objectif de suivre pendant cinq ans les entreprises nées une même année, par le biais de trois enquêtes directes par voie postale. La première intervient dès les premiers mois de la création, la seconde après trois ans d'activité et la troisième cinq ans après la naissance. Cette étude utilise uniquement les résultats de ces interrogations réalisées en septembre 2006 et 2009. Ces entreprises exercent une activité marchande dans l'industrie, la construction, le commerce et les services, y compris le secteur financier. L'agriculture est exclue.

Par rapport à la cohorte 2002, le champ a été étendu aux unités appartenant aux activités financières

La notion de « création d'entreprise » dans le dispositif Sine

La notion de « création d'entreprise » dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive que celle en vigueur dans la statistique courante de créations d'entreprises.

En particulier, sont exclues les créations dites par « activation économique », dont la date de création de l'unité légale se situe avant le 1er janvier 2006. Ce sont des créations pures ou par reprise, dont l'entité juridique existait déjà avant le démarrage d'une activité économique réelle.

Quelques autres catégories de créations sont également exclues du champ des enquêtes Sine. Il s'agit en particulier des entreprises ayant vécu moins d'un mois.

La nouvelle notion de création d'entreprise s'appuie, depuis le 1er janvier 2007, sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : la création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Définition

ACCRE, EDEN: L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) et l'Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles (EDEN) font partie du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté. Ce dispositif vise à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société. L'ACCRE consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux.. L'EDEN est une aide financière prenant la forme d'une avance remboursable (prêt sans intérêt) et d'un suivi renforcé pendant les premières années de l'activité (accompagnement post-création). Ces deux mesures sont entrées en vigueur le 27 septembre 2004.

Les aides régionales au financement des entreprises : trois dispositifs pour soutenir leur création et leur développement

Aide Régionale au Démarrage d'Activité : A.R.D.A (2011-2013)

Cette aide a pour objet de soutenir les projets de création des très petites entreprises (moins de 10 salariés) portés par des personnes disposant de peu de moyens et accédant plus difficilement au crédit bancaire. Elle vise à favoriser l'émergence de micro-projets en participant au financement des programmes d'investissement des entreprises. Le montant maximal de l'aide est plafonné à 10 000 €.

Aide Régionale à l'Investissement et à la Création d'Emplois (A.R.I.C.E.) 2011-2013

Cette aide permet de soutenir les projets visant la création, l'extension d'activité, la modernisation de l'entreprise, la transmission-reprise d'activités et la création de nouveaux emplois. L'appartenance à certains secteurs conditionne son attribution. Elle est plafonnée à 24.000 €. Le taux accordé est de 30% du montant total HT du programme d'investissements éligibles.

La Garantie du Fonds DOM

Il s'agit d'un fonds de garantie spécifique reposant sur le partenariat de la BDPME – SOFARIS et l'AFD. L'objet de ce fonds est de favoriser l'accès au crédit bancaire des entreprises par un dispositif de garantie. Il concerne les entreprises exerçant une activité en Guadeloupe et dont les associés majoritaires sont des personnes physiques, des PME ou TPE, des organismes de fonds propres.

Bibliographie

La création d'entreprises en Guadeloupe en 2006 « Un taux de survie supérieur à la moyenne», Insee - Dirag, AntianÉchos n°6, février 2008.

La création d'entreprises en Guadeloupe en 2006 « 37 % des créateurs sont des femmes », Insee - Dirag, AntianÉchos n°10, septembre 2008.

